



## Les priorités de la politique du travail en Martinique pour 2019

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Égalité Professionnelle	Chutes de hauteur
La protection de la santé et la sécurité des travailleurs constitue l'un des fondements de l'action de l'inspection du travail particulièrement dans le domaine des ICPE (sévésos seuil haut ou bas) ou installations non classées qui bénéficient d'une attention particulière du fait des risques identifiées (produits stockés et utilisés) et des conséquences sur les salariés ou l'environnement. L'objectif est de veiller à la bonne application des textes du code du travail pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs en accord avec les autres exigences réglementaires.	Au cœur des enjeux de la société, l'égalité professionnelle doit se traduire en actes dans les entreprises. Le système d'inspection du travail poursuivra la démarche initiée. Il s'agira tant de continuer à informer et à sensibiliser, mais également à sanctionner par le biais de mises en demeure de faire afin de parvenir à l'obligation de résultat visant à éradiquer tout écart de salaire injustifié dans les 3 ans, qu'il s'agisse de l'obligation de négocier un plan, que celle d'afficher l'index d'égalité hommes femmes dans les entreprises de plus de 50 salariés concernées.	La lutte contre le risque de chute de hauteur reste une priorité nationale déclinée localement en vue de faire baisser la sinistralité des accidents du travail.  L'enjeu reste la préservation de la santé des travailleurs et l'intégration par les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, des principes de prévention des risques pour garantir l'intégrité physique de leurs salariés tant dans le BTP que dans tous les secteurs d'activité.
Amiante	Nombre de journées de travail à contrôler (RSE)	TPE : risque chimique garage coiffeur conteneur
De nombreux professionnels sous-évaluent les risques d'intervention sur les matériaux contenant de l'amiante. La manifestation de ces pathologies graves voire mortelles, survient avec un effet différé (jusqu'à 40 ans après l'exposition). S'agissant d'une action pluriannuelle (2019 – 2022), l'objectif est d'informer tout en procédant à des contrôles amplifiés, sur site, en zone, sur dossier.	Les temps de conduite et de repos des conducteurs sont des enjeux majeurs de la réglementation sociale européenne applicable dans le secteur des transports sur le territoire. La Dieccte Martinique a une obligation de contrôler 4298 journées de travail conducteur. La déclinaison régionale prévoit l'organisation d'actions collectives de contrôle au second semestre.	Afin de vérifier le respect de la réglementation sur le risque chimique la DIECCTE Martinique a choisi de cibler des secteurs à risque (garages et salons de coiffure), ainsi que des activités méconnues ayant pour conséquence une forte exposition des salariés (ouverture de conteneurs, travaux de contrôle et de déchargement de marchandises, travaux de nettoyage et de dégazage des conteneurs) afin de les accompagner dans la mise en place de la réglementation applicable aux produits chimiques et plus particulièrement aux produits CMR (cancérogènes, mutagènes, et reprotoxiques).
Lutte contre le Travail Illégal	Comité Social et Economique	TPE risque chimique produit phyto
La Martinique est un territoire où toutes les formes de travail dissimulé et de fraudes sont présentes voire se sont normalisées avec la pratique « du job ». L'objectif que s'est assigné la DIECCTE à travers son plan de contrôles vise à faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs que ces modes de travail nuisent à l'ensemble de la société et participent à la déstabilisation des équilibres socio-économiques, dont sont victimes les entreprises qui respectent toutes les obligations liées à l'emploi déclaré, mais également aux travailleurs qui en sont victimes. Les secteurs ciblés prioritairement sont : BTP, sécurité privé, agriculture, spectacle, hôtel-café-restaurants.	Les instances représentatives du personnel, Comités d'entreprises, délégués du personnel et CHSCT disparaissent progressivement et au plus tard le 31/12/2019 pour laisser la place à une instance unique de représentation du personnel : le Comité Social et Economique (CSE) issu des ordonnances du 22 septembre 2017. La mise en place et le bon fonctionnement du CSE constituent un enjeu fort de l'amélioration du dialogue social à travers le bon fonctionnement de l'instance. La Dieccte se mobilise à travers diverses actions <b>d'information, de communication et d'accompagnement</b> auprès des partenaires sociaux et des entreprises assujetties (courriers, séminaire,...)	La filière banane est le 1 <sup>er</sup> employeur privé de la Guadeloupe et de la Martinique. Cette filière est l'une des plus structurées aux Antilles. Les techniques de production ont évolué au point de réduire de 50% la quantité de produits phytosanitaires utilisés dans les exploitations permettant ainsi de réduire l'exposition des salariés aux produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR). Néanmoins, les pratiques d'applications restent très différentes d'une exploitation à l'autre et les salariés sont toujours exposés à des risques physiques importants. La Dieccte Martinique souhaite mettre en place des actions de prévention aux expositions liées aux Produits Phytosanitaires et au suivi médical d'une cohorte de travailleurs dans les exploitations bananières.
TPE affaires maritimes pêcheurs	Prestations de Services International	Risque sismique
L'action de sensibilisation des marins pêcheurs à la réglementation du droit du travail en lien avec la Direction de la Mer (DM) consiste à amener les professionnels à appréhender la réalité du droit du travail qu'ils doivent intégrer dans leur fonctionnement de manière à garantir l'effectivité du droit dans cette branche d'activité. Il s'agit :  ➤ Dans un premier temps d'accompagner les « patrons » et petits pêcheurs vers une meilleure efficacité quant à la prise en compte des problématiques liées à la fois au cadre général du droit du travail (contrats de travail, bulletins de paie etc.) et au cadre particulier de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ➤ Dans un second temps il s'agira de vérifier l'évolution de cette prise de conscience par la mise en place de contrôles communs avec la Direction de la Mer	L'objectif principal du contrôle des opérations de prestations de service international sur le territoire de la Martinique tend au renforcement du respect des droits des salariés étrangers : respect du salaire minimal, des durées du travail... tant pour l'amélioration des conditions de travail que pour lutter contre les situations de concurrence déloyales qui participent à déstabiliser un secteur d'activité et une économie.  Il s'agit également d'apporter une réponse juridique efficace et adaptée aux situations qui contreviendraient à la réglementation en développant la connaissance et la prise en compte de cette réglementation par les différents acteurs en agissant des lors tant sur les maîtres d'ouvrages et donneurs d'ordre, que sur les entreprises intervenantes.	Un certain nombre d'analyses nous renvoie des indicateurs d'une absence de prise en compte de la dimension de l'entreprise dans le cadre de la lutte parasismique en Martinique. Pour se faire, la Dieccte Martinique développera, en partenariat une action collective de contrôle qui portera sur 4 niveaux : ➤ La sensibilisation collective sur le risque sismique dans l'entreprise pour les employeurs et leurs salariés ➤ L'accompagnement des entreprises pour établir leur diagnostic parasismique, dont l'objectif principal est de permettre à l'employeur de définir les endroits du bâtiment où il sera en mesure de mettre en sécurité ses salariés, pour mieux procéder à l'évaluation des risques et prendre les mesures de prévention qui s'imposent ➤ Le développement d'actions d'études, d'expérimentation sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ➤ Le contrôle du respect des obligations de l'employeur en matière d'évaluation du risque sismique
TPE Ambulances	Appui au dialogue social	
Ce secteur compte en Martinique 30 entreprises qui emploient 308 salariés, soit un tissu constitué majoritairement de très petites entreprises. Ce qui nécessite la mise en place du contrôle du respect de la réglementation en matière de durée du travail combiné à une action de contrôle du travail illégal. Les missions consistent principalement à :  ➤ Rendre le droit effectif dans cette branche d'activité. ➤ Détecter les pratiques frauduleuses en matière de décompte de la durée du travail et de contrat de travail. ➤ Amener les entreprises à un aménagement et une gestion du temps de travail conformes aux dispositions conventionnelles.	La transformation du cadre des relations collectives du travail issues des lois travail du 5 août 2018 ainsi que les ordonnances du 22 septembre 2017 n'ont pas pleinement été intégrées par tous les acteurs sociaux de l'entreprise. Pour parvenir à un dialogue social plus efficace, les services de la DIECCTE s'engagent dans une démarche globale d'appui et d'accompagnement au changement afin que les acteurs de cette transformation –et en premier lieu les salariés et les employeurs ainsi que leurs organisations respectives– puissent s'approprier les nouvelles règles relatives aux attributions et au mode de fonctionnement de la représentation du personnel.	